

Décision n° 2025-29 du 25 avril 2025

donnant délégation de signature de la directrice de la direction territoriale Outre-Mer, ordonnateur secondaire

La directrice de la direction territoriale Outre-Mer du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment l'article 9 ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2021-63 du 8 juillet 2021 portant désignation d'ordonnateurs secondaires au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2024-101 du 19 décembre 2024 portant organisation du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

décide

Article 1

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 1 pour :

- constater les droits et obligations ;
- liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer ;
- engager, liquider et ordonner les dépenses ;
- certifier le service fait.

Article 2

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 2 pour :

- valider les demandes d'achat de l'ensemble de la direction ;
- valider les demandes d'émissions de titres de recettes.

Article 3

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 3 pour donner les ordres de liquidation relatifs aux :

- relevés d'opérations pour les cartes achats ;
- relevés d'opérations pour les cartes affaires ;
- certificats administratifs de remboursement aux agents de menues dépenses.

Article 4

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 4 pour signer les ordres de mission permanents et les ordres de mission ponctuels relatifs à des missions en métropole et à l'étranger dans des zones classées en vigilance normale ou en vigilance renforcée au sens des préconisations du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Article 5

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 5 pour signer les ordres de mission ponctuels, à l'exception des ordres de mission mentionnés à l'article 4.

Article 6

La présente décision abroge la décision n° 2024-02 du 11 janvier 2024.

Article 7

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Vaulx-en-Velin, le 25 avril 2025

La directrice

Séverine Bès de Berc

Annexe 1

- Madame Muriel Cellier, directrice de la direction de l'administration et des finances ;
- Monsieur Yann Cordet, directeur adjoint de la direction de l'administration et des finances ;
- Madame Laurence Dumontier, directrice déléguée au pilotage budgétaire ;
- Madame Anne Aeschimann, chargée de mission budget-finances ;
- Madame Malick Homand, responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Yacine Kherachi, responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Fabien Dubertrand, responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Mehdi Benhennou, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Abdelali Hecham, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Mohamed Haigie, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Franck Prothin, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Olivier Beaufils, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles.

Annexe 2

- Monsieur José-Luis Delgado, directeur adjoint ;
- Monsieur Étienne Jacques, directeur adjoint.

Au sein de la direction déléguée aux ressources de Lyon

- Monsieur Christophe Betin, secrétaire général adjoint et directeur délégué aux ressources de Lyon ;
- Monsieur Guillaume Isa, directeur délégué adjoint aux ressources de Lyon ;
- Monsieur Jean-Claude Ferro, chef du service achats-budget ;
- Madame Lucie Douillard, adjointe au chef du service achats-budget ;
- Madame Marie-Renée Boillon, gestionnaire achats-budget ;
- Madame Nathalie Fruhauf, gestionnaire achats-budget ;
- Madame Cindy Binet, gestionnaire achats-budget ;
- Madame Dourate Allaoui, gestionnaire achats-budget ;
- Madame Isabelle Fusco, gestionnaire achats-budget.

Annexe 3

- Monsieur Christophe Betin, secrétaire général adjoint et directeur délégué aux ressources de Lyon ;
- Monsieur Guillaume Isa, directeur délégué adjoint aux ressources de Lyon.

Annexe 4

- Monsieur Christophe Betin, secrétaire général adjoint et directeur délégué aux ressources de Lyon ;
- Monsieur Guillaume Isa, directeur délégué adjoint aux ressources de Lyon.

Annexe 5

Au sein de l'agence Océan-Indien

- Pour l'agence, Monsieur José-Luis Delgado et Monsieur Abdallah Ben Omar.

Au sein de l'agence Guyane

- Pour l'agence, Monsieur Étienne Jacques et Madame Bénédicte Baxterres.

Au sein de l'agence Antilles

- Pour l'agence, Monsieur Yannis Cesarin et Madame Charlotte Le Bris.